

DOCUMENT A/65/10*

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-deuxième session (3 mai-4 juin et 5 juillet-6 août 2010)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Abréviations et sigles.....	5
Note concernant les citations	5
Instruments multilatéraux cités dans le présent volume	6
<i>Chapitres</i>	<i>Paragraphes</i>
I. ORGANISATION DE LA SESSION.....	1-11 11
A. Membres de la Commission	2 11
B. Nomination à un siège devenu vacant après élection.....	3 11
C. Bureau et bureau élargi.....	4-6 11
D. Comité de rédaction.....	7-8 12
E. Groupes de travail et groupes d'étude	9 12
F. Secrétariat	10 13
G. Ordre du jour	11 13
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA COMMISSION À SA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION.....	12-24 14
III. POINTS SUR LESQUELS DES OBSERVATIONS SERAIENT PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANTES POUR LA COMMISSION.....	25-28 16
A. Les réserves aux traités.....	25 16
B. Les traités dans le temps.....	26-28 16
IV. LES RÉSERVES AUX TRAITÉS	29-106 17
A. Introduction	29-32 17
B. Examen du sujet à la présente session	33-104 18
1. Présentation par le Rapporteur spécial du deuxième additif à son quatorzième rapport et de son quinzième rapport.....	47-78 19
2. Présentation par le Rapporteur spécial de son seizième rapport	79-103 26
3. Contenu du dernier rapport sur le sujet	104 31
C. Texte des projets de directive constituant le Guide de la pratique sur les réserves aux traités adoptés provisoirement à ce jour par la Commission	105-106 31
1. Texte des projets de directive	105 31
2. Texte des projets de directive et commentaires y relatifs adoptés à titre provisoire par la Commission à sa soixante-deuxième session	106 46
2.6.3 Faculté de formuler des objections	46
2.6.4 Faculté de s'opposer à l'entrée en vigueur du traité vis-à-vis de l'auteur de la réserve	49
3.3.2 [3.3.3] Effet de l'acceptation individuelle d'une réserve non valide.....	50
3.3.3 [3.3.4] Effet de l'acceptation collective d'une réserve non valide	51
3.4 Validité substantielle des réactions aux réserves	53
3.4.1 Validité substantielle d'une acceptation d'une réserve	54
3.4.2 Validité substantielle d'une objection à une réserve	54
3.5 Validité substantielle d'une déclaration interprétative.....	58
3.5.1 Validité substantielle d'une déclaration interprétative constituant une réserve.....	60
[3.5.2 Conditions de validité substantielle d'une déclaration interprétative conditionnelle].....	61
[3.5.3 Compétence pour l'appréciation de la validité substantielle d'une déclaration interprétative conditionnelle]..	63

* Paru initialement comme *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 10.*

3.6	Validité substantielle des réactions à une déclaration interprétative.....	63
3.6.1	Validité substantielle d'une approbation d'une déclaration interprétative.....	64
3.6.2	Validité substantielle d'une opposition à une déclaration interprétative	65
4.	Effets juridiques d'une réserve et d'une déclaration interprétative	65
4.1	Établissement d'une réserve à l'égard d'un autre État ou d'une autre organisation.....	68
4.1.1	Établissement d'une réserve expressément autorisée par un traité.....	71
4.1.2	Établissement d'une réserve à un traité devant être appliqué intégralement.....	74
4.1.3	Établissement d'une réserve à un acte constitutif d'une organisation internationale	76
4.2	Effets d'une réserve établie.....	76
4.2.1	Qualité de l'auteur d'une réserve établie	77
4.2.2	Effet de l'établissement de la réserve sur l'entrée en vigueur du traité	79
4.2.3	Effet de l'établissement d'une réserve sur la qualité de son auteur en tant que partie au traité	80
4.2.4	Effet d'une réserve établie sur les relations conventionnelles	81
4.2.5	Absence d'application réciproque d'obligations sur lesquelles porte une réserve	87
4.3	Effet d'une objection à une réserve valide.....	89
4.3.1	Effet d'une objection sur l'entrée en vigueur du traité entre son auteur et l'auteur d'une réserve.....	90
4.3.2	Entrée en vigueur du traité entre l'auteur d'une réserve et l'auteur d'une objection	91
4.3.3	Non-entrée en vigueur du traité pour l'auteur d'une réserve lorsque l'acceptation unanime est nécessaire.....	91
4.3.4	Non-entrée en vigueur du traité entre l'auteur d'une réserve et l'auteur d'une objection à effet maximum.....	91
4.3.5	Effet d'une objection sur les relations conventionnelles	93
4.3.6	Effet d'une objection sur des dispositions du traité autres que celles sur lesquelles porte la réserve	100
4.3.7	Droit de l'auteur d'une réserve valide de ne pas être contraint de respecter le traité sans le bénéfice de sa réserve... ..	101
4.4	Effets d'une réserve sur les droits et obligations en dehors du traité.....	102
4.4.1	Absence d'effet sur les droits et obligations découlant d'un autre traité.....	102
4.4.2	Absence d'effet sur les droits et obligations découlant d'une règle de droit international coutumier.....	103
4.4.3	Absence d'effet sur une norme impérative du droit international général (<i>jus cogens</i>)	104
4.5	Conséquences d'une réserve non valide	105
4.5.1	[3.3.2, puis 4.5.1 et 4.5.2] Nullité d'une réserve non valide	109
4.5.2	[4.5.3] Statut de l'auteur d'une réserve non valide à l'égard du traité	115
4.5.3	[4.5.4] Réactions à une réserve non valide.....	124
4.6	Absence d'effet d'une réserve dans les relations entre les autres parties au traité	127
4.7	Effets d'une déclaration interprétative.....	128
4.7.1	Clarification des termes du traité par une déclaration interprétative	130
4.7.2	Effet de la modification ou du retrait d'une déclaration interprétative à l'égard de son auteur.....	135
4.7.3	Effet d'une déclaration interprétative approuvée par tous les États contractants et organisations contractantes....	136
5.	Réserves, acceptations des réserves et objections aux réserves, et déclarations interprétatives en cas de succession d'États	137
5.1	Réserves et succession d'États.....	138
5.1.1	[5.1] Cas d'un État nouvellement indépendant	138
5.1.2	[5.2] Cas d'unification ou de séparation d'États.....	143
5.1.3	[5.3] Non-pertinence de certaines réserves en cas d'unification d'États.....	147
5.1.4	Établissement des nouvelles réserves formulées par un État successeur.....	148
5.1.5	[5.4] Principe du maintien de la portée territoriale des réserves de l'État prédécesseur.....	148
5.1.6	[5.5] Application territoriale des réserves en cas d'unification d'États.....	148
5.1.7	[5.6] Application territoriale des réserves de l'État successeur en cas de succession concernant une partie du territoire.....	150
5.1.8	[5.7] Effets dans le temps du non-maintien, par un État successeur, d'une réserve formulée par l'État prédécesseur...	151
5.1.9	[5.9] Réserves tardives formulées par un État successeur.....	152
5.2	Objections aux réserves et succession d'États	152
5.2.1	[5.10] Maintien par l'État successeur des objections formulées par l'État prédécesseur.....	152
5.2.2	[5.11] Non-pertinence de certaines objections en cas d'unification d'États.....	154
5.2.3	[5.12] Maintien des objections à l'égard de réserves de l'État prédécesseur	155
5.2.4	[5.13] Réserves de l'État prédécesseur n'ayant pas soulevé d'objections	155
5.2.5	[5.14] Faculté pour un État successeur de formuler des objections à des réserves	156
5.2.6	[5.15] Objections d'un État successeur autre qu'un État nouvellement indépendant à l'égard duquel un traité reste en vigueur.....	157
5.3	Acceptation des réserves et succession d'États	158
5.3.1	[5.16 bis] Maintien par un État nouvellement indépendant des acceptations expresses formulées par l'État prédécesseur.....	158
5.3.2	[5.17] Maintien par un État successeur autre qu'un État nouvellement indépendant des acceptations expresses formulées par l'État prédécesseur.....	159

Chapitres	Pages	
5.3.3 [5.18] Effets dans le temps du non-maintien, par un État successeur, d'une acceptation expresse formulée par l'État prédécesseur.....		159
5.4 Déclarations interprétatives et succession d'États.....		160
5.4.1 [5.19] Déclarations interprétatives formulées par l'État prédécesseur.....		160
	<i>Paragraphes</i>	
V. EXPULSION DES ÉTRANGERS.....	107-183	162
A. Introduction.....	107-112	162
B. Examen du sujet à la présente session.....	113-183	162
1. Examen des projets d'article révisés et restructurés sur la protection des droits de l'homme de la personne expulsée ou en cours d'expulsion.....	116-134	163
2. Examen du sixième rapport du Rapporteur spécial.....	135-183	165
VI. EFFETS DES CONFLITS ARMÉS SUR LES TRAITÉS.....	184-289	173
A. Introduction.....	184-187	173
B. Examen du sujet à la présente session.....	188-289	173
1. Observations générales sur le sujet.....	191-193	173
2. Commentaires sur le projet d'articles.....	194-283	174
Article 1. Champ d'application.....	194-205	174
Article 2. Expressions employées.....	206-213	175
Article 3. Absence de règle suivant laquelle il y aurait extinction ou suspension <i>ipso facto</i> des traités en cas de conflit armé.....	214-217	176
Article 4. Indices permettant de conclure à la possibilité de l'extinction, du retrait ou de la suspension de l'application.....	218-227	177
Article 5 et annexe. Traités dont le contenu implique qu'ils sont applicables.....	228-238	178
Article 6. Conclusion de traités pendant un conflit armé.....		180
Article 7. Dispositions expresses sur l'application des traités.....	239-243	180
Article 8. Notification de l'extinction, du retrait ou de la suspension.....	244-254	180
Article 9. Obligations imposées par le droit international indépendamment d'un traité.....		181
Article 10. Divisibilité des dispositions d'un traité.....	255-258	181
Article 11. Perte du droit de mettre fin au traité, de s'en retirer ou d'en suspendre l'application.....		182
Article 12. Remise en application des traités.....	259-264	182
Article 13. Effet sur un traité de l'exercice du droit de légitime défense à titre individuel ou collectif ..	265-270	183
Article 15. Interdiction pour un État de tirer avantage de l'agression.....	271-276	184
Article 14. Décisions du Conseil de sécurité.....		185
Article 16. Droits et obligations découlant du droit de la neutralité.....		185
Article 17. Autres cas d'extinction, de retrait ou de suspension.....	277-283	185
3. Autres questions.....	284-289	185
VII. PROTECTION DES PERSONNES EN CAS DE CATASTROPHE.....	290-331	187
A. Introduction.....	290-293	187
B. Examen du sujet à la présente session.....	294-329	187
1. Présentation par le Rapporteur spécial de son troisième rapport.....	300-308	188
2. Résumé des débats.....	309-329	189
a) Projet d'article 6. Principes humanitaires de l'intervention en cas de catastrophe.....	309-313	189
b) Projet d'article 7. Dignité humaine.....	314-315	190
c) Projet d'article 8. Responsabilité première de l'État touché.....	316-324	190
3. Conclusions du Rapporteur spécial.....	325-329	191
C. Texte des projets d'article concernant la protection des personnes en cas de catastrophe adoptés provisoirement à ce jour par la Commission.....	330-331	192
1. Texte des projets d'article.....	330	192
2. Texte des projets d'article et commentaires y relatifs adoptés provisoirement par la Commission à sa soixante-deuxième session.....	331	192
Article 1. Champ d'application.....		192
Article 2. Objet.....		193
Article 3. Définition du terme «catastrophe».....		194
Article 4. Relation avec le droit international humanitaire.....		196
Article 5. Obligation de coopérer.....		196
VIII. L'OBLIGATION D'EXTRADER OU DE POURSUIVRE (<i>AUT DEDERE AUT JUDICARE</i>).....	332-340	199
A. Introduction.....	332-334	199
B. Examen du sujet à la présente session.....	335-340	199
Débats du Groupe de travail.....	337-340	199

<i>Chapitres</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
IX. IMMUNITÉ DE JURIDICTION PÉNALE ÉTRANGÈRE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT	341-343	201
A. Introduction	341-342	201
B. Examen du sujet à la présente session	343	201
X. LES TRAITÉS DANS LE TEMPS	344-354	202
A. Introduction	344	202
B. Examen du sujet à la présente session	345-354	202
1. Débats du Groupe d'étude	347-352	202
2. Travaux futurs et demande d'informations	353-354	203
XI. LA CLAUSE DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE	355-373	204
A. Introduction	355-356	204
B. Examen du sujet à la présente session	357-373	204
1. Débats du Groupe d'étude	359-368	204
2. Examen des travaux futurs du Groupe d'étude	369-373	207
XII. RESSOURCES NATURELLES PARTAGÉES	374-384	208
A. Introduction	374-375	208
B. Examen du sujet à la présente session	376-384	208
1. Débats du Groupe de travail	378-383	208
2. Recommandation du Groupe de travail	384	209
XIII. AUTRES DÉCISIONS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION	385-426	210
A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission	385-404	210
1. Clauses de règlement des différends	388	210
2. Examen de la résolution 64/116 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2009 relative à l'état de droit aux niveaux national et international	389-393	210
3. Groupe de travail sur le programme à long terme	394	211
4. Méthodes de travail de la Commission	395	211
5. Honoraires	396	211
6. Assistance aux rapporteurs spéciaux	397	211
7. Participation de rapporteurs spéciaux à l'Assemblée générale au cours de l'examen du rapport de la Commission	398	211
8. Documentation et publications	399-403	212
9. Communication du Président de la Commission de l'Union africaine sur le droit international	404	212
B. Dates et lieu de la soixante-troisième session de la Commission	405	212
C. Coopération avec d'autres organismes	406-410	212
D. Représentation à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale	411-412	213
E. Séminaire de droit international	413-426	213